

## RENTREE SCOLAIRE 2018 - 2019

### LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018

#### Accueil des Internes uniquement :

CPGE à 8h30

SECONDES, PREMIERES et TERMINALES à 9h30

Réunion pour les parents des internes de second cycle à 11h en salle polyvalente

Réunion pour les étudiants internes à 18h en salle polyvalente

#### Accueil des classes de :

CPGE 1<sup>ère</sup> année à 13h30

CPGE 2<sup>ème</sup> année à 14h00

SECONDES à 14h00

### MARDI 04 SEPTEMBRE 2018

#### Accueil des classes de :

PREMIERES à 9h00

TERMINALES à 8h00

#### Pour les Secondes :

- ▶ Monsieur le Proviseur accueillera les élèves à 14h00.

Les élèves seront ensuite pris en charge par leur professeur principal jusqu'à 17h00, afin qu'ils se familiarisent avec leur scolarité au lycée et leur nouvel environnement.

#### Pour les Premières et les Terminales :

- ▶ Les listes de classes et les salles où seront accueillis les élèves seront affichées le mardi 4 septembre. Chaque élève se présentera à l'heure indiquée dans l'encadré ci-dessus.
- ▶ Les cours débuteront le mardi 4 septembre à partir de 10h00, pour tout le second cycle.

LYCEE LOUIS BARTHOU

2 rue Louis BARTHOU – B.P 1515 – 64015 PAU Cedex

☎ Standard : 05.59.98.98.00. / ☎ Secrétariat Proviseur : 05.59.98.98.03

www.cyberlycee.fr

# LA VIE SCOLAIRE

**Tous les règlements du lycée (règlement intérieur, charte informatique, règlement de la demi-pension) sont désormais en ligne sur le site et il est de la responsabilité de chacun d'en prendre connaissance.**

**L'équipe vie scolaire est composée de deux conseillers principaux d'éducation (CPE) à temps plein, d'un à mi-temps et d'assistants d'éducation.**

**Les CPE assurent entre autres le contrôle de l'assiduité, le suivi des élèves et mettent en place tout ce qui peut contribuer à la réussite scolaire et à la vie des lycéens dans l'établissement.**

**Au lycée Louis Barthou, chaque CPE travaille en étroite collaboration avec le personnel enseignant et a en responsabilité de 8 à 16 classes.**

**Une continuité éducative du lundi 7 heures 30 au samedi 12 heures est assurée à tour de rôle par la présence d'au moins un CPE.**

**Afin de rendre le contrôle et le suivi de l'assiduité efficaces, il est important que chaque absence nous soit signalée le jour même par téléphone.**

**A son retour l'élève doit lui même nous porter un justificatif écrit et signé de ses parents ; l'élève est ainsi responsabilisé et le CPE peut instaurer si nécessaire un dialogue avec lui.**

**Si néanmoins le justificatif doit nous être envoyé par courrier, il est impératif que celui-ci soit adressé au Service vie scolaire et au nom du CPE de référence.**

**LES CPE DU LYCEE LOUIS BARTHOU**

**Vous pouvez contacter la Vie Scolaire par mail en passant par le site du lycée ou par fax au 05.59.98.98.15.**

**LYCEE LOUIS BARTHOU**

**2 rue Louis BARTHOU – B.P 1515 – 64015 PAU Cedex**

**☎ Standard : 05.59.98.98.00. / ☎ Secrétariat Provisoire : 05.59.98.98.03**

**www.cyberlycee.fr**



# LYCEE LOUIS BARTHOU

2 rue Louis BARTHOU – B.P 1515 – 64015 PAU Cedex ☐

Standard : 05.59.98.98.00

Secrétariat Proviseur : 05.59.98.98.03

Site internet : [www.cyberlycee.fr](http://www.cyberlycee.fr)

## LES OUTILS NUMERIQUES POUR LE SUIVI DE SCOLARITE

Le lycée Louis Barthou offre la possibilité aux familles de suivre au mieux la scolarité des élèves au travers de divers outils numériques.

### ❖ **Le bureau virtuel des parents :**

C'est un espace du site du lycée à l'attention des parents. On y trouve des liens et des informations utiles (contacts, associations de parents, accès à Pronote...).

Pour y accéder : depuis la page d'accueil du site [www.cyberlycee.fr](http://www.cyberlycee.fr), zone « Bureaux virtuels » sur la droite de la page.

### ❖ **Formulaire de signalement d'une absence ou retard (\*) :**

Vous pouvez justifier l'absence ou le retard de votre enfant directement depuis le bureau virtuel des parents sur le site du lycée. Il suffit de remplir le formulaire en ligne. Votre message sera directement récupéré par les CPE.

### ❖ **Pronote (\*) :**

C'est le logiciel utilisé par le lycée qui permet la gestion des notes, des bulletins, des absences, du cahier de textes, ...

Pronote est accessible aux élèves mais aussi aux parents. Chaque utilisateur dispose donc d'un compte individuel protégé par des identifiants personnels.

- Les élèves accèdent à Pronote en passant par Cyberlycée, depuis leur bureau virtuel.
- Les parents accèdent directement à Pronote par un lien depuis leur bureau virtuel. Il existe une procédure de récupération des identifiants par mail.

### ❖ **La liste de diffusion (\*) :**

Certaines informations peuvent être envoyées aux familles par mail. Le lycée utilise pour cela l'adresse mail que chaque parent renseigne sur la fiche d'inscription.

(\*) Ces services nécessitent l'utilisation de l'adresse mail que vous renseignez sur la fiche d'inscription. Merci de contacter le Secrétariat pour signaler un changement d'adresse.

#### LYCEE LOUIS BARTHOU

2 rue Louis BARTHOU – B.P 1515 – 64015 PAU Cedex

☎ Standard : 05.59.98.98.00. / ☎ Secrétariat Proviseur : 05.59.98.98.03

[www.cyberlycee.fr](http://www.cyberlycee.fr)

# La Maison des Lycéens est une ASSOCIATION gérée par les Lycéens pour les Lycéens

Chacun peut y apporter ses idées, y faire part de ses envies,  
proposer des animations et les réaliser.

# NON

ce n'est ni  
l'étude  
ni le CDI



# OUI

tu as le droit de  
Parler  
Rire

2018-2019

## Babyfoots

Jeux de société

## Billard

Pour

## S'AMUSER

## Canapés

Salons de jardin

## Poufs

Pour

## SE DETENDRE

## Thé Café

Sirop

Jus de fruits

Pour

## SE DESALTERER

Adhère au  
Club cinéma

Joue avec le  
Club échec

## CRÉE TON CLUB

## Scènes ouvertes

Soirées Internat

## ANIMATIONS

## DIVERSES

Avec le CVL

Vente de Sweats

flagués Barthou

## Bal de fin

## d'année

La MDL et ses clubs participent tous les ans au Festival des Lycéens

**Adhère** en **Chèque**  
versant une **à l'ordre**  
cotisation de **de MDL**  
**10€** **Barthou**

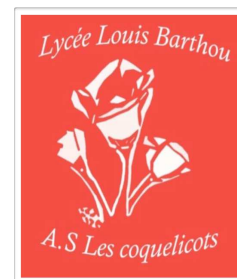
**Rejoins** l'équipe et  
viens participer à  
**l'organisation** des  
événements et de la  
vie de la MDL

**LYCEE LOUIS BARTHOU**

2 rue Louis BARTHOU – B.P 1515 – 64015 PAU Cedex

☎ Standard : 05.59.98.98.00. / ☎ Secrétariat Proviseur : 05.59.98.98.03

[www.cyberlycee.fr](http://www.cyberlycee.fr)



**Exemples d'Activités proposées en 2017/2018**  
*Programme susceptible de modifications en 2018-2019*

**Les objectifs de notre Association Sportive :**

**S'engager dans une pratique associative**

Il s'agit d'utiliser l'A.S comme un outil au service de l'éducation citoyenne de l'élève et de l'apprentissage des responsabilités.

**Pour :**

- Découvrir et approfondir des pratiques sportives.
- S'engager dans des projets collectifs.
- Affiner sa Culture sportive pour devenir un adulte averti.
- Accéder à des responsabilités associatives.

**Activités à encadrement régulier :**

ACTIVITÉS	PROFESSEURS	Pratique proposée
BASKET-BALL	M. HASTOY	Entraînements et participation aux championnats UNSS
VOLLEY-BALL BEACH VOLLEY	M. POURCELOT	Entraînements et participation aux championnats UNSS et jeux des lycées
RUGBY	M. CASADEBAIG	Entraînements et participation aux championnats UNSS et jeux des lycées
ATHLETISME CROSS COUNTRY	M. ÉTORÉ	Entraînements et participation aux championnats UNSS
BADMINTON	M. CRABÉ	Entraînements et participation aux championnats UNSS
SPORT BOULES PÉTANQUE	M. ÉTORÉ	Entraînements et participation aux championnats UNSS
RENFORCEMENT MUSCULAIRE	M. HASTOY	Pratique untra-muros

**Activités saisonnières à encadrement ponctuel :**

SKI - SNOW	M. CASADEBAIG	Participation aux championnats UNSS
------------	---------------	-------------------------------------

Ces activités sont proposées par les enseignants d'EPS .Elles sont parfois enrichies par les propositions des élèves.

Pau, le 29 mai 2018,

**REGLEMENT DES FACTURES PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**  
**ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES-INTERNES AU FORFAIT, NON BOURSIERS du**  
**second cycle**

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Lycée Barthou  
2 rue Louis Barthou  
BP 1515  
64015 Pau Cedex  
Service intendance  
Téléphone  
05 59 98 98 00

Madame, Monsieur,

L'établissement vous propose de régler les factures relatives aux frais de demi-pension et/ou d'hébergement par « **prélèvement automatique** » sur votre compte bancaire.

Le prélèvement automatique est en effet un moyen de paiement :

1. **GRATUIT**
2. **SUR** : vous n'avez plus de courrier à envoyer ou de chèque à faire transiter par l'intermédiaire de vos enfants. Vous êtes sûr de régler votre facture sans risque de retard, même en cas d'empêchement.
3. **SIMPLE** : l'échéancier prévisionnel est renseigné à la page 2 de ce règlement. Il vous indique la date et le montant exact de chacun des 9 prélèvements (octobre à juin). Sauf avis contraire de votre part transmis par écrit, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit pour la durée de la scolarité de votre enfant au lycée.
4. **SOUPLE** : vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale, un simple courrier pour avertir le service intendance de l'établissement et lui envoyer votre nouveau RIB.
5. **Comment faire ?** : en ce début d'année scolaire 2018-2019, il vous suffit de nous retourner simplement l'autorisation de prélèvement (ou mandat de prélèvement) ci-jointe complétée et signée. Ce document devra être accompagné d'un relevé d'identité bancaire au format BIC/IBAN.

**Modalités pratiques :**

- ✓ Les prélèvements seront effectués autour du 06 de chaque mois, du mois d'octobre au mois de juin.
- ✓ A la fin de chaque période (en décembre – mars – et juin), un ajustement du prélèvement sera effectué afin de tenir compte du montant exact dû pour le trimestre, d'éventuelles remises d'ordre, d'attributions d'aides, etc... Si des trop-perçus sont constatés, ils seront remboursés en lieu et place du prélèvement.
- ✓ **Chaque trimestre, la facture de restauration et d'hébergement** sera distribuée à vos enfants. Elle ne constituera pas un appel à paiement mais un document de contrôle et d'information.
- ✓ Dans le cas où deux prélèvements consécutifs seraient rejetés par votre banque, il ne vous sera plus possible de bénéficier de ce moyen de règlement.

Ce mode de paiement est déconseillé aux élèves boursiers ou susceptibles de le devenir à la rentrée scolaire. Les montants prélevés lors des premières échéances de chaque trimestre pourraient être supérieurs aux sommes réellement dues par les familles, aides déduites.

Cette procédure étant **facultative**, si vous souhaitez ne pas opter pour le prélèvement automatique, le règlement des frais de demi-pension sera exigé dès réception de la facture émise chaque trimestre par virement (à privilégier), chèque ou espèces.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

L'agent comptable,

Jean-Marc TSJOEN

**Détail du calendrier de prélèvement au regard des tarifs 2018 proposés par le Conseil Régional** en 9 prélèvements avec un solde qui sera ajusté selon les événements du trimestre

		AJUSTEMENT			ASUTEMENT			ASUTEMENT		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
FORFAIT	Tarifs 2018	06/10/2018	06/11/2018	06/12/2018	07/01/2019	06/02/2019	06/03/2019	06/04/2019	07/05/2019	06/06/2019
<b>Demi-pensionnaire 5 jours</b>	<b>505,80</b>	65 €	65 €	<b>67 €</b>	45 €	45 €	<b>56 €</b>	50 €	50 €	<b>63 €</b>
<b>Internes seconde</b>	<b>1 340,64</b>	175 €	175 €	<b>190 €</b>	123 €	123 €	<b>126 €</b>	140 €	140 €	<b>148 €</b>
<b>Internes 1<sup>er</sup>/terminale</b>	<b>1 650,51</b>	205 €	205 €	<b>232 €</b>	155 €	155 €	<b>167 €</b>	170 €	170 €	<b>192 €</b>
<b>Interne CPGE - 6 nuitées</b>	<b>1 920,11</b>	245 €	245 €	<b>257 €</b>	180 €	180 €	<b>200 €</b>	200 €	200 €	<b>213 €</b>
<b>Interne CPGE - 7 nuitées</b>	<b>2 139,55</b>	270 €	270 €	<b>292 €</b>	200 €	200 €	<b>224 €</b>	220 €	220 €	<b>244 €</b>
<b>Interne-externé CPGE</b>	<b>1 344,08</b>	170 €	170 €	<b>183 €</b>	130 €	130 €	<b>132 €</b>	140 €	140 €	<b>150 €</b>

**PJ : mandat de prélèvement SEPA**

Préalablement à toute émission d'avis de prélèvement, le comptable doit recueillir l'autorisation préalable et permanente de chacun de ses débiteurs.

Il s'agit d'un double mandat, **permanent mais révocable**, donné par chaque débiteur :

- à l'agent comptable titulaire du compte du lycée Louis Barthou pour l'autoriser à émettre des « avis de prélèvement » payables sur le compte de l'agence comptable.
- à sa banque, pour l'autoriser à débiter son compte du montant des avis de prélèvement.

Un débiteur donne une autorisation de prélèvement au comptable **pour tous les élèves dont il est responsable dans l'établissement et pour toute leur scolarité**.

**Information du fonctionnement :**

Les débiteurs sont informés du montant et de la date des prélèvements qui seront effectués sur leur compte (cf ci-dessus).

Avant chaque **prélèvement d'ajustement**, si le montant prélevé est supérieur au montant de l'échéancier : envoi d'un courrier ou courriel indiquant le montant qui sera prélevé. Edition facultative d'un courrier aux débiteurs à rembourser.

**Merci de nous confier votre courriel afin d'assurer plus facilement l'information de l'échéance d'ajustement quand ce sera nécessaire.**

**Il ne sera pas fait de courrier, de façon automatique, aux débiteurs qui, lors d'un prélèvement d'ajustement, ne sont ni remboursés, ni prélevés.**

Les familles ayant d'ores et déjà confié leur autorisation en 2016 ou 2017 pour leur(s) enfant(s), n'ont pas à refaire cette demande pour 2018-2019.

L'autorisation donnée est valable pour toute la scolarité de l'élève au sein du lycée Louis Barthou, tant que les responsables administratifs et financiers de l'élève n'ont pas retiré cette autorisation de façon motivée.

1<sup>er</sup> prélèvement à compter du 6 octobre **Si le mandat SEPA+ RIB, dûment complété**, signé sont remis aux services d'intendance **avant le 13/09/18 pour les nouveaux adhérents au contrat de PRELEVEMENT**

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_  
 Prénom de l'élève : \_\_\_\_\_  
 Classe : \_\_\_\_\_  
 Régime : \_\_\_\_\_  
 Courriel de la famille : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_